

Stage syndical départemental Spécial AED / AESH

ouvert à tous (syndiqués ou non)
animés par le secrétariat Académique du SNES

Jeudi 24 janvier 2020

A la salle communale des Mées

Aucune convocation n'est à joindre à la demande.
La participation aux stages syndicaux est de droit.

MODE D'EMPLOI POUR S'INSCRIRE

- 1- Il faut déposer une demande d'autorisation d'absence un mois à l'avance dans votre établissement (modèle au dos)
- 2- S'inscrire sur le site du SNES Aix Marseille :
<https://aix.snes.edu/les-stages-2019-2020-du-snes-fsu.html>
Ou par mail à s3aix@snes.edu ou s2-04@aix.snes.edu

Et c'est tout, on vous attend nombreux !

Rémunération

Pial

École
inclusive

Formation

Temps
de travail

Devoirs faits



Missions

Accueil
des parents

De nombreuses réponses seront apportées lors de ce stage d'information et formation. Après une première partie en plénière, nous formerons 2 groupes, AED et AESH, afin de répondre au plus près à vos préoccupations du quotidien.

Venez nombreux !!!

Modèle de demande d'autorisation d'absence (**qui ne nécessite pas de convocation !**) pour stage de formation syndicale à transcrire et **à remettre à votre chef d'établissement au plus tard le 24 Décembre 2019.**

Nom Prénom :

Fonction :

A Monsieur le Recteur de l'académie d'Aix Marseille
S/C de

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour le **vendredi 24 Janvier 2020** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à la salle communale des Mées (04).

Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 13/01/2009, publié au Journal Officiel du 30/01/2009).

A, le **2019**

Signature